



DEF Département de
l'enseignement et de la
formation professionnelle

EPS Cheseaux la Chamberonne

Réunion de parents 7P, lundi 25 septembre 2023

Fabienne Jaquet, Doyenne cycle 2

Radica Schmidt, Directrice

BIENVENUE!

Organisation de la soirée

- ▶ **Plénière: direction et M. Didier Perrenoud OCOSP**
- ▶ **Déplacement à LDC 1^{er} étage dans les classes**
- ▶ **En classe avec l'enseignant.e principal.e**
- ▶ **Dans le hall de LDC pour un moment d'échange avec les enseignants**

Administration- conseil de direction

Secrétariat: Maja Pires, Iolanda Coppola

Direction

- ▶ Cycle 1: Maryline Freiburghaus
- ▶ Cycle 2: Fabienne Jaquet
- ▶ Cycle 3: Nicole Pouly
- ▶ Administratif: Etienne Reymond
- ▶ Directrice: Radica Schmidt

EPS- instantané- rentrée 2023

- ▶ **934 Elèves / 101 Enseignant.e.s/AI**
- ▶ **47 classes**
 - 1-2 P: 8 Classes
 - 3-4 P: 8 classes
 - 5-6 P: 8 classes
 - **7P: 5 classes**
 - 8P: 4 classes
 - 9S: 4 classes
 - 10S: 5 classes
 - 11S: 5 classes

Classes 7P

- ▶ 7P/1 M. O. Genoud, Mme C. Bardyn
- ▶ 7P/2 M. E. Livadic
- ▶ 7P/3 Mme L. Di Marco
- ▶ 7P/4 Mme J. Benvegnen
- ▶ 7P/5 M. B. Guye
- ▶ Enseignantes et enseignants d'allemand: Mme Schildknecht-Mme Simon

Informations générales

- ▶ Site internet: **eps-cheseaux-chamberonne.ch**
 - Brochure information 23-24 (contacts, règlements, horaires, etc)
 - formulaires divers
 - agenda EPS
- ▶ www.vd.ch/formation -> informations scolarité obligatoire

Informations générales

- ▶ Cours facultatif:
 - Chœur: M. Bovet le mercredi de 12h25-12h35
- ▶ Mentorat: lundi, jeudi 15h30-16h15
- ▶ Appui de mathématiques intégré
- ▶ Devoirs surveillés: s'adresser à la, au maître.ss.e de classe
- ▶ Charte pédagogique: police, taille, temps, relecture des consignes

Informations générales

- ▶ Toutes les absences, cours facultatifs, après-midi sportifs compris doivent être annoncées à l'avance ou au secrétariat le matin même dès 7h15 au 021 557 49 49.
- ▶ Dispense EPH: attendre la lettre de confirmation.
- ▶ Apporter un justificatif écrit dès le retour en classe.
- ▶ Demande de congé en principe ni avant, ni après les vacances scolaires.

Climat scolaire



Climat scolaire positif essentiel pour :

- favoriser les apprentissages
- assurer le bien-être de tous les élèves et de tous les adultes

Climat scolaire: harcèlement, intimidation



- ▶ **Programme cantonal**
- ▶ **MPP:** méthode de la préoccupation partagée

Climat scolaire

Cadre pour l'usage des écrans à l'école et conseils pour les parents

L'éducation numérique est en phase pilote dans le canton de Vaud. En attendant qu'elle donne les compétences et les connaissances nécessaires pour un usage raisonnable des dispositifs, voici le **cadre scolaire** mis en place et quelques **conseils pour soutenir les parents**.



Les dispositifs numériques personnels des élèves, tels que les **téléphones portables** et autres objets connectés, sont **interdits dans le périmètre de l'école** du scolaire. Leur utilisation est néanmoins prévue lors d'activités pédagogiques et de l'enseignement.

Les établissements scolaires mettent en place des projets de prévention et d'éducation avec l'utilisation des écrans.



Hors temps scolaire, discutez en famille pour **fixer un cadre** d'utilisation des écrans d'une utilisation raisonnable. Rediscutez-en régulièrement.

Lors de vos discussions, incluez les éléments sur le temps, les coûts, les lieux et d'utilisation des écrans.

Si les règles fixées pour les enfants ne s'appliquent pas aux adultes, les adultes veillent à leur rôle d'exemple.

En cas de non respect du cadre, des sanctions peuvent être prévues. **Évitez cependant tout interdire**, car interdire d'utiliser un téléphone portable ou internet, c'est priver l'enfant d'un apprentissage et d'une appartenance sociale essentiels.



Respecter les limites d'âges des contenus permet de protéger l'enfant. En l'absence de limite claire, faire le choix ensemble peut être une bonne solution.

L'âge légal pour l'usage de la plupart des **réseaux sociaux** et **messageries** est de 13 ans. Entre 13 et 16 ans, l'adulte peut accompagner le ou la jeune.



De 4 à 9 ans, toute activité sur un écran est accompagnée par un-e adulte.

De 9 à 13 ans, toute activité sur un écran se fait avec un-e adulte à proximité.

Dès 13 ans, l'enfant apprend à être autonome dans ses activités sur écran.

Échangez ensemble sur ce que l'enfant voit et fait sur les écrans. L'adulte et l'enfant en profitent !



Limitez le temps de loisirs passé devant les écrans et adaptez-le à l'âge de l'enfant. Plus de 2 heures d'écrans par jour est considéré comme excessif.

Fixez des **heures de déconnexion**, le soir et le matin.

Définissez des **lieux sans écran**, par exemple la table à manger et la chambre à coucher.



Si l'usage du numérique est effectué en bonne intelligence, une collaboration bienveillante école-famille permet aux enfants de **développer leurs compétences numériques** et de profiter des nombreux **aspects positifs des activités sur écran**. Les recherches sur internet accroissent les connaissances et éveillent le sens critique, la programmation structure la pensée, les jeux vidéo développent la recherche de solutions et la coordination, les réseaux

- ▶ **Téléphones portables, dispositifs numériques: - agenda de l'élève p. 118**

Décision 162 : Les dispositifs numériques personnels des élèves sont interdits durant le temps scolaire: en classe, lors des pauses et de la récréation, ainsi que lors des sorties scolaires ou des camps...

Les dispositifs numériques personnels doivent être éteints et rangés dans les affaires personnelles de l'élève de manière à ne pas être visibles...

- ▶ Trottoirs, vélos: parking et cadenas
- ▶ Dépose des élèves

Personnes ressources

- ▶ Médecin scolaire: Mme Catherine Newmann- Klee
- ▶ Infirmière scolaire: Mme Amandine Martinez
- ▶ Médiatrice: Mme Sarah Cattaneo
- ▶ Educatrice scolaire: Mme Catarina Da Costa (PEMS)
- ▶ PPLS: service psychologique, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire

MDJ: Pems Crenol Quelle est notre mission?

ÉLÈVES

- Suivi socio-éducatif
- Espace d'écoute, de réflexion et de soutien face aux difficultés d'apprentissages scolaires
- Accompagnement dans les transitions du parcours scolaire

FAMILLES ET PERSONNES RESSOURCES

- Soutenir le lien entre l'école et la famille
- Aller à la rencontre des parents et différents acteurs (à domicile, à l'école, à l'extérieur)
- Contribuer à une meilleure compréhension des prestations du milieu scolaire, de son fonctionnement, apporter un soutien et une orientation selon les besoins identifiés

Repérage
Prévention

PROFESSIONNELS DU MILIEU SCOLAIRE

- Soutien et réflexion en vue d'identifier les situations problématiques au plus tôt
- Participation aux groupes de travail
- Offrir une écoute, un regard et un appui dans les situations complexes

PROFESSIONNELS HORS MILIEU SCOLAIRE

- Promouvoir la connaissance du réseau extérieur à l'école
- Mobiliser les ressources et les compétences de tous les acteurs
- Faciliter la coordination entre tous les partenaires

Dans quelles situations?

- ❖ Comportement dans l'environnement scolaire
- ❖ Difficultés personnelles ou familiales
- ❖ Absentéisme - retrait scolaire
- ❖ Baisse de résultats
- ❖ Déficit de socialisation
- ❖ Questions autour du développement de l'enfant et adolescent
- ❖ Climat en classe et au sein du collège
- ❖ Période de transition
- ❖ Risque de décrochage scolaire
- ❖ ...

Orientation scolaire et professionnelle

Didier Perrenoud

Cycle 2: 7- 8P

- ▶ 7-8P: 32 périodes
- ▶ Anglais
- ▶ Allemand
- ▶ Bain informatique



		CERTIFICAT DE FIN D'ÉTUDES DE LA VOIE GÉNÉRALE		CERTIFICAT DE FIN D'ÉTUDES DE LA VOIE PRÉGYMNASIALE			
degré secondaire I	14-15 ans	11S	troisième cycle voie générale <small>[deux options de compétences orientées métiers¹, dont une à choix/enseignement du français, des mathématiques et de l'allemand dispensé en deux niveaux]</small>	troisième cycle voie pré-gymnasiale <small>[choix d'une option spécifique parmi économie et droit, italien, latin ou mathématiques et physique]</small>	11S	14-15 ans	scolarité obligatoire
	13-14 ans	10S			10S	13-14 ans	
	12-13 ans	9S			9S	12-13 ans	
degré primaire	11-12 ans	8P	deuxième cycle primaire		8P	11-12 ans	scolarité obligatoire
	10-11 ans	7P			7P	10-11 ans	
	9-10 ans	6P			6P	9-10 ans	
	8-9 ans	5P	premier cycle primaire		5P	8-9 ans	
	7-8 ans	4P			4P	7-8 ans	
	6-7 ans	3P			3P	6-7 ans	
	5-6 ans	2P			2P	5-6 ans	
	4-5 ans	1P	1P	4-5 ans			

Évaluation- Promotion

Groupe principal: (toutes les branches)

Français- Mathématiques- Allemand- Sciences- Histoire- Géographie- Anglais- ACM- Arts Visuels Musique

Groupe restreint:

Français- Mathématiques- Allemand

Promotion:

Groupe principal: **40 pts**

Groupe restreint: **12 pts**

-> Passage automatique en 8P

Évaluation

- ▶ TA «Petit test» - moyenne des tests assimilés = TS
- ▶ TS test significatif
- ▶ 1 TA pour 3 TS

5P à 8P

1^{er} semestre minimum

fin de l'année

- | | | |
|---|------|-----------|
| ▶ 2 périodes <i>acm-ang-avi-his-géo-mus-scn</i> | 1 TS | 3 à 6 TS |
| ▶ 3 périodes <i>all</i> | 2 TS | 5 à 9 TS |
| ▶ 5 périodes et plus <i>fra-mat</i> | 3 TS | 7 à 11 TS |



DFJC Département de la formation
de la jeunesse et de la culture
DGEO Direction générale de
l'enseignement obligatoire et
de la pédagogie spécialisée

Présentation du Cycle 2

Information aux parents

Degré primaire

Années 5P à 8P

L'école obligatoire se déroule sur onze ans. Elle vise à faire acquérir à l'élève des connaissances et des compétences, à développer et à exercer ses facultés intellectuelles, manuelles, créatrices et physiques, et à former son jugement et sa personnalité. L'école permet à l'élève de s'insérer dans la vie sociale, professionnelle et civique par la connaissance de soi-même et du monde qui l'entoure ainsi que par le respect des autres.

Ce dépliant présente le deuxième cycle primaire (cycle 2). D'une durée de 4 ans, il est partagé en deux demi-cycles : années 5 et 6, suivies des années 7 et 8. Durant ces quatre années, l'élève approfondit les acquis développés au cours du premier cycle. À la fin de la 8^e année, selon ses résultats scolaires, l'élève est orienté-e au degré secondaire dans deux voies et des niveaux. Les pages suivantes présentent les caractéristiques de ce deuxième cycle : les différentes disciplines et la grille horaire, les modalités d'évaluation ainsi que les conditions d'orientation à la fin de ce cycle.

www.vd.ch/scolarite

Sources : Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)
Règlement d'application de la LEO (RLEO)
Cadre général de l'évaluation (CGE)

Seuls font foi le cadre légal et réglementaire et le Cadre général de l'évaluation (CGE), lequel traite de manière exhaustive des différents cas.

7P: Calendrier scolaire

- ▶ **Semestre 1:** -> 14.01.2024- bulletin intermédiaire début février
- ▶ **Semestre 2:** -> 16.06.2024- bulletin annuel de fin de 7P

- ▶ Marche: **06 octobre 2023**, renvoi 13 octobre
- ▶ JOM: **9 novembre 2023**
- ▶ **Camp de ski:** Morgins 7P/1-2-3: du 22 au 26 janvier 24
7P/4-5: du 29.01 au 02 février 24

Questions- remarques ?

Bonne suite de soirée